



Double cotion pour un couple

Par **javaslapin**, le **01/08/2012** à **17:05**

Bonjour,

Avec mon amie(non marié ni pakcé) nous venons de prendre un appartement ensemble, tous deux etant sur le bail.

loyé: 500e+120charge.

Le propriétaire demande apres signature du bail un 2eme mois de cotion car mon amie et moi parceque sommes 2 a prendre l'appartement, sois 500e chaqu'un.

Donc ma question est a t-il le droit?

Merci d'avance bonne journée.

Par **cocotte1003**, le **02/08/2012** à **04:08**

Bonjour, non le dépôt de garantie ne se calcule pas au nombre de personnes vivant dans l'appartement, cordialement

Par **Michel**, le **02/08/2012** à **11:41**

Bonjour,

Si le logement est non meublé, le bailleur ne peut demander qu'un mois de dépôt de garantie. De plus si le bail est déjà signé, le propriétaire ne peut rien demander de plus.

Par **javaslapin**, le **02/08/2012 à 12:16**

Bonjour et merci pour vos reponses.

Le soucis est que sur le bail le proprio a marqué 500e de depot de garantie chaqu'un, en nous affirmant que s'etait legal et normal. Le bail etant signé a t-on un moyen de faire en sorte qu'il n'encaisse pas le cheque?

Je lui en ai parlé se matin et il m'as dit que nous avions signé et qu'il allait encaissé le cheque dans le courant de la semaine prochaine.

Par **cocotte1003**, le **02/08/2012 à 12:26**

Bonjour, envoyez lui une lrAR lui rappelant qu'il doit s'en tenir à la loi et vous faire parvenir le top-perçu sous huitaine sans quoi vous saisirez le juge de proximité, cordialement

Par **javaslapin**, le **02/08/2012 à 13:34**

Bonjour et merci pour vos reponses.

Le soucis est que sur le bail le proprio a marqué 500e de depot de garantie chaqu'un, en nous affirmant que s'etait legal et normal. Le bail etant signé a t-on un moyen de faire en sorte qu'il n'encaisse pas le cheque?

Je lui en ai parlé se matin et il m'as dit que nous avions signé et qu'il allait encaissé le cheque dans le courant de la semaine prochaine.